

cas ont pu être résolus positivement, les personnes recherchées ayant été localisées.

Au cours du deuxième semestre, le nombre de ces demandes de recherches a nettement baissé, car un grand nombre de réfugiés, impatients de regagner le Cambodge, avaient choisi de ne pas attendre plus longtemps des nouvelles de leur famille. L'Agence de recherches a fait de son mieux pour accélérer le traitement des cas, de façon à ce que les réponses puissent parvenir aux personnes concernées avant le rapatriement. Dès le mois de septembre, la délégation a cessé d'accepter les nouvelles demandes de recherches pour les aiguiller vers le réseau de recherches mis en place au Cambodge.

Quelques cas concernant des réfugiés vietnamiens arrivés par voie terrestre ont également été traités par le CICR, en coopération avec le TMS (service de recherches et de courrier) de la Croix-Rouge thaïlandaise. En 1992, le CICR a ouvert de nouveaux dossiers de recherches concernant 10 566 personnes, et a pu résoudre 11 467 cas de ce type.

Le CICR est demeuré l'unique canal officiel pour la transmission du courrier entre les camps, et a aussi organisé l'échange de correspondance entre les camps et le Cambodge. En 1992, l'institution a distribué 14 011 lettres et messages familiaux Croix-Rouge.

Avec l'accord des autorités thaïlandaises, le CICR a procédé au transfert, pour des raisons de protection, de 58 Khmers d'un camp à un autre, et a réuni 52 Khmers avec leur famille. L'institution a aussi permis à 9 Khmers du Cambodge de rejoindre des membres de leur famille à l'étranger.

Activités médicales

Le début de l'année 1992 a marqué un tournant dans l'histoire des camps situés près de la frontière, à mesure que le rapatriement prenait de l'ampleur et que les organisations non gouvernementales, sous la coordination des agences des Na-

tions Unies, préparaient leur désengagement progressif.

L'hôpital chirurgical du CICR à Khao-I-Dang est resté l'unique établissement situé près de la frontière offrant des services de chirurgie aux Khmers vivant dans la région. Au moment où le rapatriement a commencé, le nombre d'admissions est resté relativement constant, de même que la proportion de patients soignés pour blessures dues aux mines. Celles-ci n'ont légèrement fléchi qu'avec le début de la saison des pluies.

Le nombre d'équipes chirurgicales a passé de trois à deux, et un cinquième environ du personnel khmer de l'établissement a été rapatrié pendant le deuxième trimestre de l'année.

Par la suite, la baisse marquée de la population des camps a eu un effet important sur le volume d'activité de l'hôpital de Khao-I-Dang. La chute du nombre de blessés de guerre et d'autres urgences médicales a permis au CICR d'envisager de ne plus admettre de nouveaux patients vers le début de 1993 et de transférer les cas chirurgicaux à l'hôpital Mongkol Borei, au Cambodge.

En 1992, l'hôpital du CICR à Khao-I-Dang a enregistré 1 945 admissions, dont 407 blessés de guerre, et a procédé à 3 262 interventions chirurgicales.

FRONTIÈRE THAÏLANDE/MYANMAR

A la fin du mois de février, des délégués en poste à Bangkok ont effectué une mission à la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar, pour évaluer les besoins médicaux et humanitaires des civils déplacés, à la suite d'affrontements entre les forces armées du Myanmar et les différents mouvements opposés au gouvernement. Du matériel de premiers secours a été offert par la suite pour soutenir des services existants de chirurgie de guerre. Une autre mission d'évaluation médicale s'est déroulée en septembre.

HANOÏ Délégation régionale

(Laos, Viet Nam)

LAOS

Le délégué régional s'est rendu au Laos pour débattre avec les autorités locales et la Croix-Rouge lao de la possibilité de lancer des programmes dans les domaines de la recherche de personnes et de la diffusion.

VIET NAM

Malgré des efforts incessants, y compris une visite effectuée à la fin du mois de février par le délégué régional pour l'Asie et le Pacifique, et en dépit de l'accord de principe donné en 1990 par les autorités, le CICR n'a toujours pas pu obtenir un accès aux détenus de sécurité au Viet Nam. Pendant la mission du délégué général, un nouvel accord de coopération a été signé le 29 février à Hô Chi Minh-Ville entre le CICR et le ministère du Travail, des Invalides et de la Protection sociale. L'accord stipule que le CICR continuera de produire annuellement des membres artificiels dans son unité de production orthopédique, après évaluation menée de concert par les signataires. En 1992, l'atelier du CICR a fabriqué 2 024 prothèses et équipé 1 806 patients.

Le CICR a établi des liens de coopération étroits avec la Société nationale afin de l'aider à renforcer son service de recherche de personnes. Un délégué Agence a visité des branches de la Croix-Rouge dans les provinces afin d'évaluer la situation, d'estimer les besoins, de normaliser les procédures et de diffuser des connaissances de base sur la Croix-Rouge et sur les règles de l'Agence de recherches. Le nombre de demandes d'enquêtes venant de l'étranger a augmenté, et l'objectif était de permettre à la Société nationale de gérer elle-même l'ensemble des activités de recherches, le CICR n'intervenant comme intermédiaire que pour des cas spéciaux.

L'institution a continué à fournir des conseils techniques et une assistance matérielle. Depuis le lancement du programme en 1989, le CICR a fourni à la Croix-Rouge vietnamienne 21 véhicules tout terrain, 27 motocyclettes et du matériel de bureau.

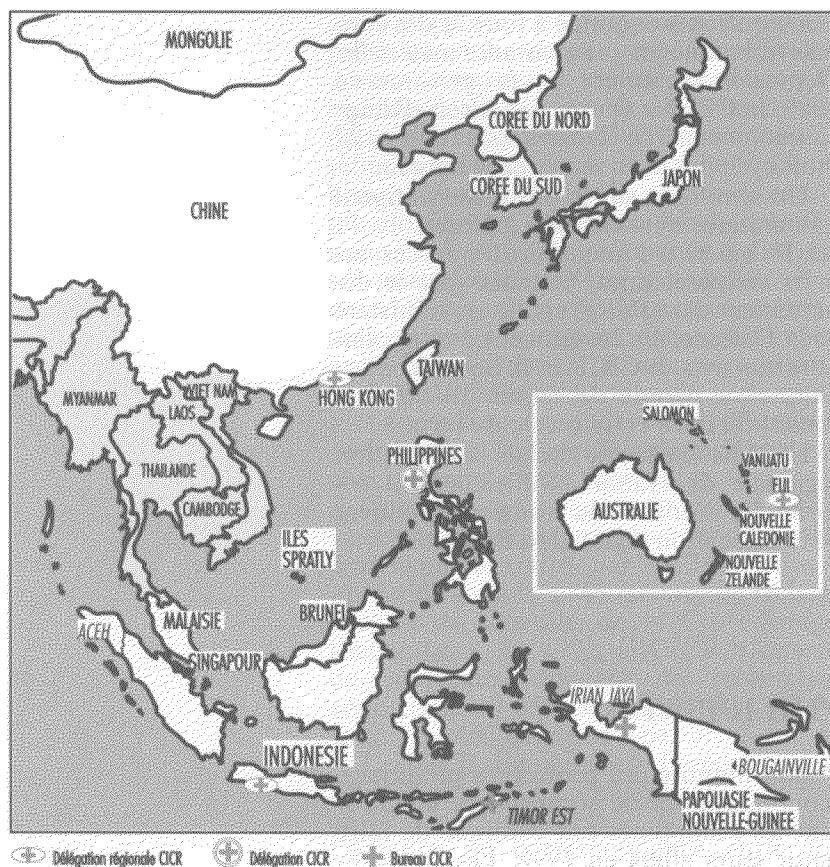
Un séminaire sur le droit international humanitaire s'est déroulé à Hanoï du 11 au 18 mars, à l'intention des forces armées vietnamiennes. Organisé par le département des affaires civiles du ministère de la Défense, il a été tenu en étroite collaboration avec le CICR et la Société nationale, et a permis de réunir 36 officiers venant du nord et du centre du pays.

Le 24 novembre, le chef de la délégation régionale de Hanoï a officiellement informé les autorités du transfert imminent de la délégation régionale à Bangkok.

*
* *

PHILIPPINES

Bon nombre des problèmes politiques, économiques et de sécurité que connaissent les Philippines ont continué de faire sentir leurs effets en 1992. Les catastrophes naturelles ont continué de frapper le pays et sa population et la politique de «réconciliation nationale» du nouveau gouvernement n'a pu mettre rapidement un terme à la confrontation déjà ancienne avec divers groupes rebelles. Dans ce contexte de violence armée continue, le CICR a concentré ses efforts sur les visites aux détenus et sur la protection de la population civile, tout en continuant à appuyer les activités menées au profit des victimes du conflit par la Croix-Rouge nationale philippine. L'institution lui avait transmis en 1991 l'essentiel de ses programmes d'assistance. Les délégués ont également suivi la situation de plusieurs milliers de civils déplacés à Mindanao et dans la province nord de Luçon («Northern Luzon»). Ils



ont effectué, en coopération avec la Croix-Rouge nationale, des évaluations qui ont abouti à la distribution de secours alimentaires d'urgence.

Activités en faveur de la population civile

Le 8 janvier 1992, le CICR a remis à la présidente Cory Aquino et au ministère de la Défense un rapport sur les cas de violations du droit international humanitaire, constatés par les délégués dans le cadre de leurs activités. Le rapport, qui portait avant tout sur les effets de la violence et des mauvais traitements exercés à l'encontre de la population civile, a été largement diffusé dans les milieux militai-

res. Un autre rapport sur des questions humanitaires du même ordre a été soumis au NDF/NPA⁴, le principal groupe d'opposition armée. Pendant le reste de l'année, les délégués ont continué de suivre la situation de la population civile dans les zones de conflit, et d'enquêter sur les allégations de violations du droit international humanitaire.

Activités en faveur des détenus

Comme par le passé, les délégués ont continué d'enregistrer et de visiter les prisonniers de sécurité, principalement ceux détenus en relation avec des incidents liés aux insurrections, à Manille comme dans les provinces. En 1992, les délégués ont effectué 344 visites et rencontré 1 348 détenus dans 226 lieux de détention dans l'ensemble du pays.

En juillet, une délégation temporaire renforcée a achevé une série intensive de visites, d'une durée de deux mois, dans des prisons placées sous la juridiction du département de l'Intérieur et des autorités locales. L'objectif était de soumettre un rapport au nouveau gouvernement sur la situation dans 150 lieux de détention, et sur 841 détenus enregistrés au cours de 450 visites, effectuées entre le 1^{er} octobre 1990 et le 31 juillet 1992. Le rapport a été remis au président Ramos le 13 octobre. Un deuxième rapport, concernant les prisons administrées par le ministère de la Justice, devait être remis au début de l'année 1993.

Le CICR a également fourni une aide, médicale et matérielle, aux détenus. En plus d'accompagner les délégués du CICR lors des visites effectuées dans les prisons à Mindanao et ailleurs dans le pays, les infirmières de la Croix-Rouge nationale ont accompli 168 visites médicales auprès de détenus, et ont donné 1 075 consultations médicales privées. Le

⁴ National Democratic Front/New People's Army

CICR a mené à bien des programmes d'adduction d'eau et d'assainissement dans divers établissements pénitentiaires.

En collaboration avec la Croix-Rouge nationale, le CICR a poursuivi le programme de visites familiales financé par ses soins, afin de permettre à des personnes démunies de se rendre auprès de parents incarcérés. En 1992, ce programme a permis à 162 détenus de recevoir des visites.

Agence de recherches

L'essentiel des activités de recherches accomplies en 1992 a concerné les personnes détenues. La délégation a continué de collecter, traiter et classer des informations concernant les prisonniers. Comme par le passé, les détenus ont pu s'adresser au CICR pour obtenir une assistance matérielle, financière ou autre. L'Agence de recherches s'est chargée des échanges de messages Croix-Rouge et a traité les demandes de recherches concernant des personnes signalées disparues en relation avec des événements survenus dans le pays ou à l'étranger. Un total de 55 messages a été échangé, six demandes de recherches ont été traitées, et 12 cas ont pu être résolus.

Le CICR a maintenu son appui technique et financier au service de recherches de la Croix-Rouge philippine en faveur des réfugiés de la mer vietnamiens. Le réseau regroupant les services de recherches et de courrier (*Tracing and Mailing Services*), créé par le CICR, regroupe les Sociétés nationales d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines et de Thaïlande, et la branche de Hong Kong de la Croix-Rouge britannique.

Coopération avec la Société nationale

Des opérations militaires continues ont amené de fréquents déplacements de populations, en particulier à Mindanao et à Luçon. Généralement, mais pas dans tous les cas, les personnes étaient déplacées par petits groupes et pour des périodes brèves.

En 1992, le programme d'assistance conjoint du CICR et de la Croix-Rouge philippine a bénéficié à 21 600 personnes affectées par les combats. Elles ont reçu 88 tonnes d'aide alimentaire d'urgence, telle que riz, huile et sardines, et d'autres articles, essentiellement du savon et des couvertures.

Comme l'impact général du conflit interne sur la population civile a diminué et que le nombre de personnes déplacées a baissé au cours des trois dernières années, tandis que, dans le même temps, l'aide fournie par d'autres organisations et par les services gouvernementaux s'accroissait, le CICR a décidé de mettre un terme, à la fin de l'année, à l'opération conjointe de secours, selon l'accord conclu avec la Société nationale. La délégation envisage d'administrer à l'avenir un programme d'assistance limité, directement ou par l'entremise de branches locales de la Croix-Rouge, mais uniquement pour les personnes déplacées ne bénéficiant pas des services offerts par d'autres organismes locaux.

Le CICR a en outre fait don de 1,5 tonne de riz aux victimes des catastrophes naturelles de 1992. Cette aide a été distribuée, pour l'essentiel, par des branches locales de la Croix-Rouge philippine.

Activités médicales

Le programme d'assistance médicale et nutritionnelle en faveur des civils déplacés, conduit par la Croix-Rouge philippine, et dont le CICR assure la supervision et le financement, a continué en 1992. Dans ce cadre, les infirmiers des équipes régionales d'intervention en cas de désastre (*Regional Disaster Action Teams*) de la Société nationale ont procédé, seuls ou en collaboration avec les délégués du CICR, à des visites de civils blessés et malades soignés dans les hôpitaux locaux. Ils ont entrepris leur évacuation, lorsque les autorités sanitaires n'étaient pas en mesure d'assurer leur

traitement. Ces équipes ont pris la relève des infirmières du CICR en 1991.

A Davao del Norte, le CICR s'est occupé de traitement et de prévention du paludisme parmi les personnes déplacées que les équipes sanitaires d'Etat ne pouvaient atteindre.

En 1992, les infirmiers du CICR et de la Société nationale et de quelques unes de ses branches ont effectué 145 enquêtes et visites dans les hôpitaux, au cours desquelles ils ont accordé 230 consultations.

Diffusion

La principale activité du CICR dans ce domaine a consisté en activités de diffusion à l'intention des forces armées et des unités spéciales de la police. L'institution a organisé 97 séminaires sur le droit international humanitaire, à l'intention de 6 500 membres de l'armée. Pour la première fois, le CICR a pris part à un cours national de formation destiné à 80 officiers supérieurs du commandement et du collège d'Etat-major à Manille.

Du 5 au 7 août, la huitième conférence des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays de l'ASEAN s'est déroulée à Manille, sous la devise «renforcer la coopération et le partenariat dans la région». Le CICR y était représenté par le chef de la division de la Doctrine et des Relations avec le Mouvement. Il a présenté certaines des activités de l'institution dans la région, en particulier à la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge et à celle de Thaïlande/Myanmar, et a souligné l'importance des principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de la nécessité de la solidarité au sein du Mouvement. La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les Sociétés de la Croix-Rouge du Danemark, des Etats-Unis et du Japon, ainsi que plusieurs organisations internationales, figuraient au nombre des participants.

HONG KONG

Délégation régionale

(Chine [Chine continentale et Taïwan], Hong Kong, Macao, Japon, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Mongolie)

En mars, la délégation régionale basée à Hong Kong a entrepris une série de missions au Japon, en Corée du Nord et en Corée du Sud, en Chine continentale et à Taïwan. Le but principal de ces visites était d'introduire le nouveau délégué régional auprès des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et des gouvernements concernés. Le nouveau délégué régional a accompagné un membre du Comité et le délégué général pour l'Asie et le Pacifique dans leur mission au Japon en mai. Il s'est en outre rendu en juin en République de Corée et en Mongolie, afin d'y nouer des contacts avec les autorités et les Sociétés nationales. Il a également participé à la conférence sur la reconstruction du Cambodge, tenue à Tokyo du 20 au 22 juin.

Pour la région couverte par la délégation régionale de Hong Kong, l'événement le plus important de l'année a pris place en septembre, avec la visite du président du CICR, Cornelio Sommaruga, accompagné du délégué général adjoint pour l'Asie et le Pacifique. Ils se sont rendus en République de Corée, en République populaire de Chine et en République populaire démocratique de Corée, à l'invitation des Sociétés nationales respectives. Le lecteur trouvera des informations plus détaillées sur ces visites dans les chapitres relatifs à chacun de ces pays.

Un cours d'étude et de formation destiné aux hauts responsables des Sociétés de la Croix-Rouge de Chine, de Mongolie, de République de Corée et de République populaire démocratique de Corée, s'est déroulé au siège, à Genève, en octobre 1992.

CHINE

Le 2 avril, le vice-président de la Croix-Rouge chinoise, accompagné d'autres représentants de la Société nationale et du gouvernement chinois, a été reçu au siège de Genève par le président du CICR, Cornelio Sommaruga. Un amendement concernant la Société chinoise de la Croix-Rouge ayant été apporté à la législation chinoise, les débats ont porté sur les relations entre la Société nationale et le gouvernement. En septembre, dans le cadre d'une visite qu'il effectuait dans la région, le président du CICR s'est rendu en Chine et a rencontré le premier ministre, Li Peng, ainsi que d'autres fonctionnaires de haut rang. Il a évoqué, dans ses entretiens, des questions telles que le droit international humanitaire et la responsabilité incombant aux Etats de le respecter et de le faire respecter, ainsi que l'importance du respect de l'emblème de la croix rouge et la diffusion auprès des forces armées. Le président a également réitéré le vœu du CICR de pouvoir conduire en Chine ses activités traditionnelles, avec le consentement des autorités. A l'Institut de diplomatie, il a évoqué le rôle du droit international humanitaire dans le monde contemporain devant 150 étudiants, professeurs et spécialistes de droit international.

A Taïpeh, le délégué régional a présenté un exposé sur le droit international humanitaire à la cérémonie publique qui a marqué la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (8 mai). Le CICR a participé à d'autres manifestations à Taïpeh pendant l'année, telles qu'un cours sur le droit international humanitaire pour des officiers des forces armées (en octobre), et un symposium international sur le droit humanitaire et les droits de l'homme, organisé par *the Chinese Association of Human Rights, the Society of International Law* et par la Société de la Croix-Rouge locale (à la fin de l'année).

HONG KONG

Un atelier d'experts, représentant la Société nationale chinoise, la Croix-Rouge à Taïpeh et l'université de Hong Kong, a été organisé dans cette ville du 20 au 22 août. Il s'agissait de préparer un glossaire chinois de base sur le droit international humanitaire et la terminologie Croix-Rouge.

Durant la dernière partie de l'année, le délégué régional a entrepris une série de missions dans les pays de la région, principalement pour discuter de projets de diffusion et de coopération avec les Sociétés nationales.

La délégation régionale a maintenu les contacts avec des représentants des gouvernements et des organisations non gouvernementales. Le 14 décembre à Hong Kong, elle a organisé un cours d'orientation pour les membres de la branche de Hong Kong de la Croix-Rouge britannique travaillant dans les camps de réfugiés vietnamiens.

La branche de Hong Kong de la Croix-Rouge britannique a continué de recevoir un soutien technique et financier du CICR pour ses activités en faveur des réfugiés de la mer vietnamiens, dans le cadre du TMS (service de recherches et de courrier) coordonné par l'Agence centrale de recherches au siège du CICR à Genève.

JAPON

Du 27 mai au 3 juin, un membre du Comité, Pierre Languetin, accompagné par le délégué général pour l'Asie et le Pacifique, par le délégué régional et un délégué du siège, a effectué une mission à Tokyo, pour s'entretenir, avec les autorités et la Croix-Rouge japonaises, des problèmes actuels.

Du 1^{er} au 5 juin, un séminaire de formation a été organisé à l'intention des membres du personnel de la Croix-Rouge chargé des programmes pour la jeunesse à la *Fuji Red Cross Lodge*, le centre de formation de la Société nationale. Au cours

des réunions, les délégués du CICR ont présenté plusieurs exposés.

Le 22 juin a eu lieu à Tokyo la conférence sur la reconstruction du Cambodge, à laquelle ont assisté le délégué général adjoint, le délégué régional et le coordinateur médical de la délégation au Cambodge (pour davantage de détails, voir sous *Conflit cambodgien*.)

En septembre, à la demande de la Société japonaise de la Croix-Rouge, le chef de la division générale médicale du CICR et un spécialiste de la chirurgie de guerre ont donné un cours destiné aux médecins de la Société nationale. Ils ont ensuite participé à la deuxième Conférence asiatique du Pacifique sur la médecine des catastrophes, tenue à Tokyo (la première conférence de ce type eu lieu en 1988 à Osaka).

En novembre, le délégué régional a fait un exposé sur les rapports entre le droit international humanitaire et les droits de l'homme à l'occasion de la conférence annuelle de l'Association japonaise de droit relatif aux droits de l'homme.

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Le président du CICR, Cornelio Sommaruga, s'est rendu dans le pays du 7 au 10 septembre. Il a rencontré le président de la République, Roh Tae Woo, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires et responsables du gouvernement et de la Société nationale. Divers thèmes ont été abordés, parmi lesquels les opérations actuelles du CICR, le rôle du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et surtout, le rôle que pourrait jouer le CICR pour aider à résoudre la question des familles coréennes séparées depuis la guerre.

Plus tard dans le courant de l'année, la délégation régionale basée à Hong Kong a présenté des exposés sur le droit international humanitaire dans le cadre de cours de formation destinés au personnel de la Croix-Rouge, à Suwan et Pusan.

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

Du 10 au 12 juin, la délégation régionale a organisé un deuxième cours de formation à l'intention de 54 cadres dirigeants de la Société nationale, à Pyongyang.

Le président du CICR, Cornelio Sommaruga, a effectué une visite en Corée du Nord du 15 au 19 septembre. C'était la première visite dans ce pays d'un président de l'institution. Il a été reçu par le président Kim Il Sung, avec lequel il s'est entretenu de la portée du mandat du CICR dans le contexte spécifique coréen. Le président Sommaruga a réaffirmé que le CICR était prêt à offrir ses services en tant qu'intermédiaire neutre et impartial. Il a rencontré d'autres hauts responsables du gouvernement, ainsi que des représentants des forces armées et de la Société nationale, et a eu l'occasion, au cours d'une émission de télévision, de souligner l'importance du droit international humanitaire. Il a également fait un discours à la Bibliothèque nationale, devant une centaine de personnes.

MONGOLIE

Un séminaire de formation et de diffusion sur le droit international humanitaire s'est déroulé en Mongolie du 19 au 24 octobre. Premier séminaire du genre dans le pays, il était organisé par la Croix-Rouge nationale avec l'aide des Sociétés nationales allemande et japonaise.

DJAKARTA Délégation régionale

(Brunei, Indonésie/Timor-Est, Malaisie, Singapour)

La dixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non-alignés s'est déroulée à Djakarta du 1^{er} au 6 septembre. Le CICR y était représenté par le

directeur des Opérations, le chef de la division des Organisations internationales et le délégué régional. Ils y ont évoqué un certain nombre de questions opérationnelles importantes avec des ministres de divers pays de la région.

INDONÉSIE

En 1992, le CICR a continué ses visites à diverses catégories de détenus de sécurité dans l'ensemble de l'archipel indonésien et a poursuivi ses efforts en vue d'obtenir l'accès à toutes les catégories de personnes détenues pour des raisons de sécurité. Au mois de mai, le délégué général pour l'Asie et le Pacifique s'est rendu en mission à Djakarta pour avoir des entretiens à haut niveau, concernant la situation à Timor-Est et les problèmes rencontrés par le CICR dans ses activités liées à la détention en Indonésie, et tout particulièrement à Aceh.

Activités en faveur des détenus

Le CICR a mené ses activités traditionnelles de protection sur le terrain. En Irian Jaya, les délégués ont examiné les besoins de quelque 200 personnes qui ont fui leur foyer pour échapper aux tensions dans la région.

Entre la mi-juillet et la fin du mois d'octobre, les délégués du CICR ont effectué la série annuelle de visites aux détenus arrêtés en relation avec la tentative de coup d'Etat de 1965 (relevant de la catégorie ex-G30 S/PKI), et aux détenus extrémistes de droite musulmans (Ekstrim Kanaan). Deux visites additionnelles ont eu lieu en décembre. Les délégués ont rencontré 28 prisonniers de la première catégorie, dans dix prisons, et 130 de la deuxième catégorie, dans 15 lieux de détention.

Dans la province d'Aceh à l'extrême nord de Sumatra, où des troubles sont signalés depuis 1989, les délégués du CICR ont mené à bien en janvier 1992 leur deuxième série de visites, entamée en décembre 1991. Ils ont rencontré 89 prisonniers,

dont 55 enregistrés pour la première fois, dans sept centres de détention. Les conclusions tirées de ces visites ont été transmises aux autorités militaires. En juillet et en août, les délégués du CICR ont effectué des visites dans 13 lieux de détention à Aceh. Ils y ont vu au total 106 détenus, dont 33 nouvellement enregistrés. Le CICR a poursuivi des négociations sur la possibilité de renforcer sa présence dans la région.

En Irian Jaya, les délégués ont visité 39 détenus dans sept lieux de détention, et 57 prisonniers irianais dans quatre lieux de détention à Java. Ces visites se sont déroulées en août, septembre et décembre. Le CICR a également organisé et financé des visites de familles à leurs parents détenus pour des raisons de sécurité, dans la partie orientale de Java. Les premiers bénéficiaires de ce programme ont été 12 personnes qui ont pu rendre visite à leurs parents détenus dans la prison de Kalisosok, du 16 au 18 décembre. Il n'y a pas eu de visites familiales depuis le transfert de 70 prisonniers irianais de Irian Jaya à Surabaya, en janvier 1991.

Une aide matérielle, comprenant articles de loisirs, savon, livres et vêtements, a été distribuée, selon les besoins, à l'ensemble des détenus.

Agence de recherches

Le CICR a continué d'apporter un appui financier et technique à la Croix-Rouge indonésienne pour ses activités en faveur des réfugiés de la mer vietnamiens, dans le cadre du réseau TMS (services de recherches et de courrier) coordonné par l'Agence centrale de recherches, au siège du CICR à Genève.

Diffusion

En 1990, le CICR et la Croix-Rouge indonésienne avaient mis sur pied un projet de diffusion conjoint, englobant toutes les branches de la Société nationale, projet

qui s'est achevé en 1992 par quatre séminaires pilotes tenus à Kalimantan, Java et Sumatra. Le programme comprenait diverses publications en langue locale, produites conjointement par le CICR et la Société nationale, et consacrées aux principes fondamentaux de la Croix-Rouge et au droit international humanitaire.

TIMOR-EST

Activités en faveur des détenus

À la suite des tragiques événements survenus en novembre 1991 au cimetière Santa Cruz de Dili, le CICR avait obtenu l'autorisation, à la fin du mois de novembre et au début de décembre, de visiter 89 personnes blessées pendant les faits et soignées à l'hôpital militaire de Dili, ainsi que 37 personnes détenues au poste de police. En janvier 1992, les conclusions de ces visites ont été soumises sous forme de rapport aux autorités indonésiennes.

Le 6 février, le président du CICR, Cornelio Sommaruga, a rencontré Ali Alatas, le ministre indonésien des Affaires étrangères, à Genève. Le président du CICR a insisté sur le fait que l'institution jugeait essentiel d'être autorisée à visiter tous les Timorais arrêtés en liaison avec les événements de Dili, également ceux détenus ailleurs que sur l'île, et il a remis à son interlocuteur une note à cet effet. Il a en outre évoqué l'adhésion de l'Indonésie aux Protocoles additionnels et l'ouverture d'un bureau du CICR à Aceh. Ceci n'a toujours pas pu avoir lieu, bien qu'aucune objection majeure ne soit parvenue des autorités.

Au cours des cinq premiers mois de 1992, les délégués du CICR ont effectué 25 visites dans des lieux de détention à Timor-Est. Ils ont rencontré 17 détenus blessés et 73 autres détenus, dont la majorité avaient été arrêtés en liaison avec les événements de Santa Cruz, et ont enregistré 17 personnes. Malgré des démarches répétées auprès des autorités indonésiennes, le CICR n'a pas été autorisé à effectuer des

visites à tous les étudiants de Timor-Est, arrêtés à Djakarta en rapport avec ces événements. L'institution n'a pas davantage été autorisée à effectuer une nouvelle visite aux patients transférés de l'hôpital militaire de Dili sur celui de Djakarta.

En août/septembre, à Djakarta, les délégués du CICR ont visité huit détenus timorais — dont quatre ont été enregistrés pour la première fois. Ils ont rencontré six autres détenus, dont deux nouvellement enregistrés, dans divers lieux de détention de Timor-Est. Dans l'ensemble, cependant, le CICR a éprouvé des difficultés accrues à conduire ses activités de protection des détenus, les autorités militaires ayant à nouveau remis en question ses conditions et procédures de visite.

Le 20 novembre, Xanana Gusmao, le dirigeant du mouvement d'opposition armé FRETILIN⁴, a été capturé à Dili. Le 7 décembre, deux délégués ont été autorisés à le rencontrer. Il s'agissait de la première étape d'un programme de visites esquissé le 4 décembre à Genève, lors d'une réunion entre le président du CICR et le ministre indonésien des Affaires étrangères. Le chef de délégation s'est rendu par avion à Timor-Est le 10 décembre pour y rencontrer les plus hautes autorités militaires et débattre en détail du programme. Les délégués ont commencé à visiter les détenus le lendemain, et, jusqu'au 17 décembre, ils ont pu s'entretenir en privé avec 26 d'entre eux, date à laquelle les autorités ont interrompu les visites. Selon l'accord passé avec les autorités, le programme aurait dû reprendre le 21 décembre, par des visites aux personnes détenues ailleurs qu'à Dili. En fait, le programme n'a pu reprendre qu'à la mi-janvier 1993, et même alors, des obstacles persistants ont continué à entraver le processus.

Le CICR a organisé des visites familiales semestrielles pour quatre détenus de

⁴ Front révolutionnaire du Timor oriental indépendant

Timor-Est détenus loin de leur foyer. Ce programme a permis à huit personnes de Dili de rendre visite pendant trois jours à des parents se trouvant dans la prison Cipinang, à Djakarta.

Activités en faveur de la population civile

Dili a connu un regain de tension au mois de mars, lorsque le ferry-boat «Lusitania Expresso», affrété par des étudiants portugais, s'est approché des côtes de Timor-Est. Pour parer à une éventuelle détérioration de la situation, les délégués du CICR ont effectué plusieurs démarches auprès des autorités militaires, afin de discuter de questions humanitaires. Pendant l'année, les délégués ont effectué plusieurs visites dans divers districts de Timor-Est pour y mener des activités de protection, y compris la vérification des libérations, l'organisation de visites familiales et l'échange de messages Croix-Rouge.

Au cours des trois derniers mois de 1992, la tension s'est à nouveau accrue, en particulier à Dili et à Baucau. Au cours d'incidents survenus à Baucau au début du mois d'octobre, deux personnes au moins auraient été tuées et un certain nombre d'autres personnes retenues pour interrogatoire ou détenues, à la suite de mesures prises par les autorités militaires pour prévenir toute manifestation commémorant l'anniversaire des événements de Santa Cruz. Le CICR n'a pu obtenir l'accès à ces détenus.

Agence de recherches

Au cours des premiers mois de l'année, le bureau du CICR à Dili a reçu la visite de nombreuses personnes cherchant à obtenir des nouvelles de parents ou amis portés disparus. Le CICR s'est efforcé de localiser 54 personnes (42 demandes de recherches ont été déposées et deux cas ont été résolus). Au total, 110 messages Croix-Rouge ont été échangés. Outre la gestion des demandes de recherches et le

traitement des informations concernant les détenus de sécurité visités par les délégués, le CICR a poursuivi son programme de rapatriement pour les anciens responsables du gouvernement, et a fourni une assistance financière individualisée, notamment pour des cas particulièrement difficiles. Au début du mois de décembre, le CICR a rapatrié quatre familles (16 personnes au total) du Timor-Est vers le Portugal.

Eau et assainissement

Dans le cadre du programme d'eau et d'assainissement lancé en 1988, en coopération avec le ministère de la Santé à Timor-Est, un ingénieur sanitaire du CICR, une infirmière et une équipe de la Croix-Rouge indonésienne ont effectué une mission d'évaluation dans l'ensemble de l'île. Il a été établi que les besoins médicaux et sanitaires, en particulier dans les villages isolés, justifiaient que le CICR poursuive son programme. Le premier projet, achevé en 1992, a été remis aux autorités locales à Asumano (Liquica) le 15 juin. Un nouveau projet à Havana (Viqueque) était en bonne voie de réalisation.

Diffusion

Au mois d'octobre, le CICR, en coopération avec la Croix-Rouge indonésienne, a animé quatre séances de diffusion sur le droit international humanitaire à l'intention de 180 officiers des forces armées indonésiennes et de la police en poste à Dili, Baucau et Maliana.

MALAISIE

Depuis 1988, et en dépit de démarches répétées auprès des autorités, le CICR n'a pas été en mesure de visiter les personnes détenues en vertu de l'*Internal Security Act*. Le CICR a évoqué avec les autorités malaisiennes la question des réfugiés en provenance d'Aceh, qui ont fui vers la Malaisie. En novembre, les délégués du

CICR ont participé à Kuala Lumpur à un séminaire sur le droit international humanitaire, destiné à des officiers supérieurs de l'armée et de la police, et préparé par le département pour l'instruction de l'armée et la Société nationale

SINGAPOUR

Au mois de mars, le CICR a organisé à Singapour le premier séminaire pour l'Asie de l'Est sur le droit international humanitaire, à l'intention des officiers de l'armée. Les forces armées de 11 pays y étaient représentées. Le chef de la division de la Diffusion du CICR, qui était au nombre des participants, a eu l'occasion de s'entretenir avec des hauts représentants des autorités singapouriennes (le procureur général et le directeur du service juridique du ministère de la Défense). L'une des questions évoquées a été l'adhésion de Singapour aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève. Le séminaire a été suivi, en mai, par la visite de quatre représentants du ministère de la Défense de Singapour au siège du CICR à Genève, pour y tenir de nouvelles discussions sur la diffusion auprès des forces armées. En novembre, le délégué régional et un délégué venu du siège ont participé à un séminaire sur le droit international humanitaire, organisé par les forces armées de Singapour et la Croix-Rouge nationale.

SUVA

Délégation régionale

(Australie, Fidji, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Etats autonomes, territoires et colonies du Pacifique)

SUVA

En octobre 1991, le CICR avait reçu du gouvernement fidjien l'autorisation

d'ouvrir une délégation régionale à Suva. Toutefois, les nécessités et les priorités opérationnelles découlant des situations de conflit dans diverses parties du monde n'ont pas permis au CICR de maintenir un délégué régional sur place de manière permanente en 1992, et les activités de routine ont été effectuées par un chargé de liaison local. Plusieurs missions ont aussi été effectuées depuis Djakarta et Genève, avant tout pour soutenir les Sociétés nationales de la région dans leurs activités de diffusion et de formation du personnel. Le délégué général pour l'Asie et le Pacifique a effectué une mission en Nouvelle-Zélande, en Australie et à Fidji du 30 octobre au 11 novembre; il a, à cette occasion, rencontré des représentants des gouvernements et des Sociétés nationales de ces trois pays. A Fidji, il a évoqué la possibilité de développer les activités de diffusion à l'intention des forces armées avec le commandant en chef et le chef d'Etat-major des forces armées.

AUSTRALIE

Un délégué du CICR chargé de la diffusion a participé à un camp pour jeunes organisé à Perth par la Croix-Rouge australienne. Il a effectué un tour d'horizon des activités du CICR dans le monde et a organisé des exercices pratiques sur le droit international humanitaire.

Le CICR a également participé à *Kangaroo 92*, un exercice militaire à grande échelle, impliquant 12 000 soldats australiens. L'objectif de la participation du CICR était de démontrer le rôle de l'institution en temps de conflit.

ÎLES SALOMON

Deux ateliers sur le droit international humanitaire et le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont été organisés à l'intention des membres de la Société nationale et de la police.

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

La situation à Bougainville est demeurée instable pendant toute l'année. Le CICR a maintenu des contacts étroits avec les diverses parties impliquées dans la crise. Un premier séminaire sur le droit international humanitaire a eu lieu en août, à l'intention de 25 officiers supé-

rieurs des forces de défense de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le CICR a aussi organisé, en collaboration avec la Société nationale de la Croix-Rouge, quatre séances sur le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, auxquelles ont participé 200 élèves officiers de police et 96 gardiens de prison.

**SECOURS DISTRIBUÉS PAR LE CICR EN 1992
ASIE ET PACIFIQUE**

Pays	Médical (CHF)	Secours		Total (CHF)
		(CHF)	(Tonnes)	
Afghanistan.....	2 509 968	439 758	208,3	2 949 726
Cambodge	970 472	53 809	79,4	1 024 281
Indonésie	4 487	15 580	2,8	20 067
Myanmar.....	103 884			103 884
Pakistan (conflit en Afghanistan)	894 769	227 796	210,0	1 122 565
Philippines	7 479	98 589	100,3	106 068
Sri Lanka	110 358	486 070	224,6	596 428
Thaïlande (conflit au Cambodge)	401 332	19 580	3,0	420 912
Viet Nam	83 556			83 556
TOTAL	5 086 305	1 341 182	828,4	6 427 487